

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-165

SERVICE : Direction de l'Aménagement, Projet de Territoire et Foncier

OBJET : Bail civil – Cabinet médical NORELAN – Bourg-en-Bresse

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°20-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-43 du 28 septembre 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président au 3ème Vice-Président, Monsieur Michel FONTAINE, dans le domaine de l'Economie et l'Innovation, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment « signer les conventions de location ou de mise à disposition dans le cadre de la conclusion, de la révision et de la résiliation du louage de choses d'une durée n'excédant pas 12 ans » ;

VU la délibération n°2022-030 en date du 4 avril 2022, par laquelle le Conseil Communautaire, dans le cadre de sa compétence Démographie médicale, a approuvé le nouveau plan d'action 2022-2026 visant à consolider l'offre de soins de 1^{er} recours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse et favoriser l'accès aux soins en salariant des médecins ;

VU la délibération n°2022-127 en date du 12 décembre 2022, déclarant d'intérêt communautaire la construction ou l'acquisition, l'aménagement et la gestion d'un centre de santé éventuellement doté d'antennes intercommunales, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT que pour mener à bien le projet susvisé, la Communauté d'Agglomération a sollicité la SEMCODA afin de louer un bien lui appartenant pour pouvoir mener à bien son projet et que demande cette dernière a reçu avis favorable ;

DECIDE

DE CONCLURE un bail civil avec La Société d'Economie Mixte du Département de l'Ain (SEMCODA), au capital de 81 040 300,00 €, dont le siège social est au 50 rue du Pavillon – CS 91007 – 01009 – Bourg-en-Bresse cedex, immatriculée au Registre des Commerce et des Sociétés de Bourg-en-Bresse (01000) sous le numéro 759 200 751, représentée par Monsieur Bernard PERRET, Directeur Général, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de la Société en date du 8 juillet 2021 ;

Le bail civil précise les points suivants :

- Les locaux mis à disposition de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, d'une surface d'environ 433 m², sont situés 244 Avenue San Severo à BOURG-EN-BRESSE (01000), sur la parcelle cadastrée section BS numéros 346 pour une contenance de 1 332 m² ;
- Le présent bail est consenti pour une durée de 6 années, qui commencera à courir le jour de la remise des clés à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, et au plus tard le 1^{er} mars 2024. La date de début de bail sera fixée par avenant.
- La présente location est consentie pour un loyer de 4 762,50 € hors taxes et hors charges par mois.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg en Bresse, le 6 septembre 2023

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,**



Michel FONTAINE
Délégué à l'Economie
et l'Innovation